

**PROCES-VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE DU 19 JUIN 2018**

Le SIVOM Région Minière a tenu le 19 juin 2018 son Assemblée Générale à la Salle des Fêtes de Durdat-Larequille. Quarante huit délégués assistaient à cette réunion. M. TRUTTMANN du Bureau d'Etudes REUR, M. LIPONNE du BDQE, Mme AMZIANE de la Trésorerie de Montmarault, M. DUPEREAU du SPEC et MM WEGRZYN et MIRANDA responsables techniques du Syndicat participaient également à la réunion.

Daniel PIQUANDET, Président, remercie l'ensemble des délégués de leur présence puis laisse la parole à M. BOUGEROLLE Jean-Pierre, Maire de Durdat-Larequille, qui souhaite la bienvenue à l'assistance avant de faire une présentation de sa commune. Puis, M. PIQUANDET aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

**BP-2018-2-1 : Approbation du PV de l'assemblée précédente :**

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 22 mars 2018 à l'approbation des délégués.

**Approuvé à l'unanimité.**

**BP-2018-2-2 : Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable et d'assainissement non collectif :**

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités, un rapport sur le prix et la qualité des services doit être établi chaque année et présenté au Comité Syndical dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Chaque collectivité adhérente doit avoir en sa possession ce document.

Après une présentation du SIVOM où il en ressort une population desservie de 26 295 habitants pour 17 524 abonnés, soit une densité de 12,48 abonnés / km, le rapport énumère les différents indicateurs du SIVOM ainsi que les analyses effectuées par l'ARS. Celles-ci concluent en une excellente qualité de l'eau desservie avec un taux de conformité de 100 % au niveau des paramètres microbiologiques et de 97,8 % pour ceux physico-chimiques. Le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est de 3,26 € TTC / m<sup>3</sup>.

Parmi les points importants du rapport : le rendement du réseau s'élève à 81,9 %. Le taux moyen de renouvellement du réseau sur les 5 dernières années est encore en augmentation avec 0,70% (sont comptabilisés seulement les travaux réceptionnés au 31/12/2017). Quant au taux d'impayés, il reste dans les mêmes proportions avec 4,33% des montants émis. Enfin, concernant les données du SPANC, il en ressort un taux de conformité des systèmes contrôlés depuis l'origine du service de 19,3%.

La présentation se termine par un tableau comparatif avec d'autres SIVOM de l'Allier.

Le rapport 2017 sera prochainement mis en ligne sur le site du SIVOM [www.sivom-regionminiere.com](http://www.sivom-regionminiere.com) ainsi que sur l'observatoire SISPEA accessible à l'adresse [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), après vérification par la DDT.

**Approuvé à l'unanimité.**

*M. LIPONNE du BDQE précise que le SIVOM Région Minière est le seul du département à avoir pris des décisions fortes pour le renouvellement du réseau.*

**BP-2018-2-3 : Recrutement de contractuels :**

M. le Président expose à l'assemblée qu'il est primordial de recruter des contractuels de droit public sur les mois de juillet et août afin de faire face au remplacement d'agents en congé annuel.

Les besoins représentent le recrutement de six contractuels à temps complet, pour une période d'un mois, répartis de la façon suivante :

- 2 adjoints administratifs
- 4 adjoints techniques

**Approuvé à l'unanimité.**

**BP-2018-2-4 : Convention APRR : rétablissement de conduites – A71-RN79 Montmarault :**

Le raccordement de la RCEA à l'autoroute A71 implique une modification de plusieurs conduites existantes sur les communes de Montmarault et Sazeret.

Ces travaux qui s'élèvent à un montant prévisionnel de 107 996,62 € HT seront totalement pris en charge financièrement par APRR.

**Approuvée à l'unanimité.**

**BP-2018-2-5 : Communication du Département au château d'eau de Pravet :**

M. le Président informe l'assemblée qu'il a été contacté par les services du Conseil Départemental de l'Allier pour pouvoir se servir du château d'eau de Pravet comme support de communication. L'autoroute A71 et la RCEA serviraient ainsi à promouvoir le territoire.

La mise à disposition de l'ouvrage ferait l'objet d'une convention conclue à titre gracieux.

Accepte le principe mais demande des précisions sur le projet. Le projet de convention devra être présenté au Comité Syndical avant approbation.

Pour : 47. Contre : 0. Abstention : 1

**BP-2018-2-6 : Admissions en non valeur :**

M. le Président donne la parole à Mme AMZIANE qui expose les créances éteintes dans le cadre de procédure de surendettement, de redressement ou de liquidation judiciaire et dont le montant s'élève à 14 739,09 €.

**Approuvées à l'unanimité.**

**BP-2018-2-7 : Décisions modificatives n°1 :**

M. le Président propose les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2018, afin de rectifier une erreur de chapitre pour les travaux en régie sur Cosne d'Allier :

**Travaux en régie :**

**Section d'investissement**

Dépenses - crédits à ouvrir :

Opér. - Chap	Article	Libellé	Montant
ONA - 040	21531	Réseaux d'adduction d'eau	+ 13 000
<b>TOTAL</b>			<b>+ 13 000</b>

Dépenses - crédits à réduire :

Opér. - Chap	Article	Libellé	Montant
ONA - 21	21531	Réseaux d'adduction d'eau	- 13 000
<b>TOTAL</b>			<b>- 13 000</b>

**Approuvées à l'unanimité.**

**BP-2018-2-8 : Décisions modificatives n°2 :**

M. le Président propose les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2018, pour le remplacement du véhicule Nemo CX 574 JA hors-service :

**Remplacement d'un véhicule :**

**Section d'investissement**

Dépenses - crédits à ouvrir :

Opération	Article	Libellé	Montant
57	2182	Renouvellement parc de véhicules	+ 12 000
<b>TOTAL</b>			<b>+ 12 000</b>

Dépenses - crédits à réduire :

Opération	Article	Libellé	Montant
56	21561	Renouvellement parc de compteurs	- 12 000
<b>TOTAL</b>			<b>- 12 000</b>

Dans le cadre de l'achat du véhicule, il est prévu la reprise du véhicule pour un montant de 1 000 €.

**Approuvées à l'unanimité.**

***(Il est approuvé la décision modificative pour l'achat du nouveau véhicule ainsi que la cession du véhicule Nemo CX 574 JA)***

**BP-2018-2-9 : Décisions modificatives n°3 :**

M. le Président propose les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2018, dans le cadre des travaux de raccordement de la RCEA à l'A71 :

**Travaux A71-RCEA:**

**Section de fonctionnement**

Dépenses - crédits supplémentaires :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
023	023	Virement à section d'investissement	+ 60 000
<b>TOTAL</b>			<b>+ 60 000</b>

Recettes - crédits supplémentaires :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
70	704	Travaux	+ 60 000
<b>TOTAL</b>			<b>+ 60 000</b>

#### Section d'investissement

Dépenses - crédits supplémentaires :

Opération	Article	Libellé	Montant
181	2315	Accord-cadre 2018-2021	+ 60 000
<b>TOTAL</b>			<b>+ 60 000</b>

Recettes - crédits supplémentaires :

Opération	Article	Libellé	Montant
OPFI	021	Virement de section de fonctionnement	+ 60 000
<b>TOTAL</b>			<b>+ 60 000</b>

**Approuvées à l'unanimité.**

#### **BP-2018-2-10 : Avenir du SPEC :**

*SPEC (Syndicat de Production des Eaux du Cher) : syndicat mixte composé du SIVOM Région Minière et du SIVOM Rive Gauche du Cher. Gère la production d'eau potable de l'usine de Prat sur Teillet-Argenty.*

M. le Président expose la situation du SPEC qui souhaite devenir une commission locale du SMEA, rendue possible par ses nouveaux statuts. Afin d'assurer un fonctionnement suffisant, il est demandé par le SPEC un engagement minimum de ses deux membres quant aux volumes à produire. M. le Président insiste que cela sera possible si les interconnexions du SMEA fonctionnent dans les deux sens afin que le SIVOM Région Minière ne soit pas obligé d'assurer seul le renouvellement d'eau dans les conduites de secours. Puis il laisse la parole à M. MARTIN, Président du SPEC.

Après un rappel du fonctionnement du SPEC, M. MARTIN explique que ses statuts sont devenus obsolètes et ne reflètent plus la réalité. Le 23 mai 2018, le Comité Syndical du SPEC a proposé de devenir un comité local du SMEA et ce, dans plusieurs buts :

- assurer sa pérennité en harmonisation avec la loi NOTRE,
- positionner le SPEC comme une structure stratégique de sécurisation de la région montluçonnaise,
- régler définitivement le problème de propriété des conduites qui n'entrent pas dans sa compétence de production.

Avant de délibérer pour le transfert total de ses compétences au SMEA avec création d'un comité local, le SPEC doit s'assurer que les besoins de ses deux membres actuels couvrent le fonctionnement minimum de l'usine fixé à 40% de ses capacités de production soit 2 000 000 m3 par an. Partant de ce principe, M. Martin présente le projet des tranches tarifaires :

- 1ère Tranche :
  - o Choix n°1 : 1 100 000 m3 x 0,85 cts = 935 000 €
  - o Choix n°2 : 1 000 000 m3 x 0,94 cts = 940 000 €
- 2ème Tranche : 200 000 m3 x 0,60 cts = 120 000 €
- 3ème Tranche : 200 000 m3 x 0,50 cts = 100 000 €

*(Les tranches s'entendent par volume livré par syndicat)*

Après cette présentation, M. le Président propose au Comité Syndical de rendre un avis sur la proposition de dissolution du SPEC pour devenir un comité local du SMEA.

**Avis favorable à l'unanimité.**

**Le projet de convention d'achat d'eau sera présenté avant adoption.**

#### **TRAVAUX :**

M. Truttmann du Bureau d'études REUR présente l'avancée des travaux depuis la dernière assemblée.

#### **- Marché à commandes 2016-2018 :**

##### **MONTVICQ – Aménagement Place de l'Eglise :**

- 92 ml de Fonte Ø150, 238 ml de PEHD Ø50, 102 ml de PEHD Ø90, 146 ml de PEHD Ø110, reprise de 29 branchements
- travaux achevés,
- montant des travaux : 118 593,37 € HT

#### **- Marché à commandes 2018-2021 :**

##### **LOUROUX DE BOUBLE – Remplacement conduite RD185 (conjointement avec travaux d'assainissement) :**

- 371 ml PVC Ø75, 231 ml PEHD Ø50 et reprise de 18 branchements,
- travaux en cours,
- montant des travaux : 89 345,10 € HT

#### **- Programme annuel 2017 – lot 1 (canalisations) – Attribué au groupement Barbiero/Sogea :**

##### **DOYET – remplacement de la conduite entre le Bourg et le Vallet :**

- 765 ml fonte Ø200, reprise de 4 branchements, 1 antenne et 1 poteau incendie,
- travaux achevés.

##### **VERNEIX – remplacement de la conduite la Croix de Fagne :**

- 208 ml PEHD Ø180,
- travaux achevés.

**Montant total du marché : 2 008 792,23 € HT**

**- Programme annuel 2017 – lot 2 (réservoirs et équipements) – Attribué à Résina :**

**ESTIVAREILLES – réservoir du Cluzeau :**

- volume 185 m3,
- travaux terminés. Finitions de maçonnerie à achever.

**LA CELLE – surpresseur du Bourg :**

- travaux terminés. Finitions de maçonnerie à achever.

**LA CELLE – réservoir de la Combe :**

- volume 185 m3
- travaux en cours. Enduits, finitions d'huissierie, clôtures et finitions extérieures à achever.

**VILLEBRET – réservoir du Bourg :**

- volume 240 m3
- travaux en cours. Finitions d'enduits et extérieures à achever.

**ESTIVAREILLES – Captages de la Mitte :**

- travaux achevés.

**Montant total du marché : 494 079,51 € HT**

**- Programme annuel 2017 complémentaire – Attribué au groupement Barbiero/Sogea :**

**ESTIVAREILLES / REUGNY – remplacement de la conduite alimentant le Bourg de Reugny :**

- 3 742 ml de fonte Ø150, 120 ml PEHD Ø63, 140 ml PEHD Ø50, reprise de 10 antennes, 3 ventouses, 3 poteaux incendie et 56 branchements,
- travaux en cours.

**ST GENEST – remplacement de la conduite alimentant le Bourg :**

- 3 046 ml de fonte Ø125, 253 ml PEHD Ø50, reprise de 10 antennes, 4 ventouses, 2 poteaux incendie et 28 branchements,
- travaux en cours.

**VAUX – remplacement de la conduite en amiante-ciment:**

- 3 120 ml de fonte Ø150, reprise de 10 antennes, 3 ventouses, 4 poteaux incendie, 1 réducteur de pression et 39 branchements,
- travaux en cours.

**Montant total du marché : 1 503 609,86 € HT avec une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 500 000 € HT.**

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**45 collectivités membres**

**47 délégués présents**

**ANC-2018-1-1 : Durée d'amortissement des immobilisations :**

Monsieur le Président propose logiquement pour le budget du SPANC de se baser sur les mêmes durées d'amortissement que le budget principal à savoir :

- Véhicules : 5 ans
- Logiciels : 5 ans
- Matériel bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 15 ans

**Approuvée à l'unanimité.**

**ANC-2018-1-2 : Admissions en non valeur :**

M. le Président donne la parole à Mme AMZIANE qui expose les créances éteintes dans le cadre de procédure de surendettement, de redressement ou de liquidation judiciaire et dont le montant s'élève à 99,00 €.

**Approuvées à l'unanimité.**

**CONTROLE DES POTEaux INCENDIE**

**37 collectivités membres**

**36 délégués présents**

**PI-2018-2-1 : Durée d'amortissement des immobilisations :**

Délibération reportée à une prochaine assemblée : après vérification, le quorum n'était pas atteint pour ce budget. Pour rappel, seuls les délégués des collectivités ayant adhéré à cette compétence optionnelle peuvent prendre part au vote.

A l'issue de la réunion dont la séance était levée à 12H15, M. BOUGEROLLE conviait l'assistance à prendre le verre de l'amitié offert par la municipalité de Durdat-Larequille.